

Lyon, le 18 janvier 2023,

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
Présidence de M. BLACHE

PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU MARDI 10 JANVIER 2023

- Désignation d'une secrétaire de séance : Madame NAZARET
- Appel nominal
- Approbation du procès-verbal de la séance du 29 novembre 2022 : à l'unanimité

PRÉSIDENT : Monsieur BLACHE, Maire

SECRÉTAIRE ÉLUE : Madame NAZARET

PRÉSENT(E)S : M. BLACHE, M. TERMOZ-MAZAN, Mme RAMET, M. AVAKIAN, Mme FOURNEYRON, M. BRUN, Mme CABRERA, Mme TRIBALAT, M. SOULIER, Mme DELLI, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD (*arrivée à 18 h 17, le vote de M. BILLARD est pris en compte à compter du rapport 06.23.356*), M. STUDER, Mme AZOULAY, Mme BURTIN, M. AUGOYARD, M. REVEL, Mme LAHMAR, Mme LACROIX (*arrivée à 18 h 15, le vote de Mme LACROIX est pris en compte à compter du rapport 06.23.356*), Mme NAZARET, Mme BRUGNERA

EXCUSÉ(E)S : M. BOUZARD, Mme DELAUNAY

DÉPÔTS DE POUVOIR : M. BOUZARD, pouvoir donné à M. SOULIER ; M. BILLARD, pouvoir donné à Mme TRIBALAT (*pris en compte jusqu'au rapport 06.23.355 inclus*) ; Mme DELAUNAY, pouvoir donné à M. REVEL ; Mme LACROIX, pouvoir donné à Mme NAZARET (*pris en compte jusqu'au rapport 06.23.355 inclus*)

ABSENT(E)S : aucun

Présidence de Monsieur Pascal BLACHE, Maire

Le mardi 10 janvier 2023 à 18 h, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'arrondissement, dûment convoqués le 04 janvier 2023 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis en mairie du 6^{ème} arrondissement dans la salle du Conseil.

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil d'arrondissement à 18 h 04.

M. LE MAIRE : « *Mesdames et Messieurs les Élus, bonsoir,*

Comme à l'accoutumé, je vous propose de souhaiter les anniversaires passés. En l'occurrence nous souhaiterons trois anniversaires, ceux de :

- *Monsieur Hervé BRUN, né le 30 novembre ;*
- *Madame Virginie FOURNEYRON, née le 08 décembre ;*
- *Monsieur Christian TERMOZ-MAZAN, né ce jour, le 10 janvier !*

Bon anniversaire à vous. »

*_*_*

Communications de Monsieur Pascal BLACHE, Maire

Monsieur le Maire souhaite également, avant de débiter la séance, présenter ses vœux pour la nouvelle année.

M. LE MAIRE : « *En propos introductif, permettez-moi de vous présenter mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.*

2022 a été une année marquée par la Covid et ses conséquences, par la guerre en Ukraine, le conflit arménien, la révolte iranienne,... Je ne vais pas lister tous les sombres évènements qui ont marqué 2022, mais simplement souhaiter que 2023 soit une année de paix et de tolérance.

Nous aurons le plaisir de nous retrouver le mardi 17 janvier à 19 h afin de célébrer ensemble, et ici, puisque l'évènement se déroulera dans la Salle Victor Hugo, la nouvelle année. Chacun d'entre vous a été convié et je vous espère nombreux à cet évènement.

Je me réjouis à l'idée de pouvoir renouer avec la tradition de la cérémonie des vœux qui est l'occasion de rassembler de nombreux habitants. Ce contact, cet échange, avec les habitants du 6^{ème} arrondissement, c'est l'âme de notre mission d'élu de proximité.

Mesdames, Messieurs, bonne année du fond du cœur ! »

Monsieur le Maire cède la parole à Madame BRUGNERA.

Mme BRUGNERA : « Merci Monsieur le Maire,

Merci pour vos bons vœux. Du coup j'en profite, moi aussi pour vous présenter à toutes et à tous mes vœux pour 2023. Pour vous, et pour vos proches, je souhaite d'abord la santé bien sûr, beaucoup de bonheur et puis la satisfaction dans tout ce que vous ferez, notamment dans votre mandat d'élus.

Merci beaucoup. »

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Monsieur REVEL.

M. REVEL : « Merci Monsieur le Maire,

À toutes les conseillères et tous les conseillers d'arrondissement, au public, à toutes les Lyonnaises et tous les Lyonnais, l'ensemble des élus écologistes de l'arrondissement s'associent à moi pour vous souhaiter à toutes et à tous une très heureuse année 2023. On vous souhaite, comme d'habitude mais

c'est toujours bienvenu, une bonne santé, de la lucidité, de l'entrain dans tout ce que vous entreprendrez et de la joie évidemment.

Bonne année à toutes et à tous. »

*_*_*

Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément aux articles L. 2121-15 et L. 2511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi qu'à l'article 3 du Règlement intérieur du Conseil du 6^{ème} arrondissement, Monsieur le Maire propose de désigner Madame NAZARET pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Madame NAZARET procède donc à l'appel nominal après y avoir été invitée par Monsieur le Maire.

*_*_*

Approbation du procès-verbal de la séance du 29 novembre 2022

Monsieur le Maire rappelle que les conseillers d'arrondissement ont été destinataires du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du 29 novembre 2022 et demande si des observations sont à formuler.

Aucune observation n'étant soulevée, Monsieur le Maire soumet le procès-verbal au vote.

LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 29 NOVEMBRE 2022 EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

*_*_*

Examen des rapports

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil d'arrondissement de passer à l'examen des 16 rapports composant l'ordre du jour de cette séance et souhaite donner quelques explications en préambule :

M. LE MAIRE : *« Avant de passer à l'examen des 16 rapports, je vous informe que le rapport n° 06.23.367 relatif « à l'aide à l'éco-rénovation de parc social à caractère patrimonial ou ancien » a été retiré.*

Il nous a été précisé que ce rapport nécessite une analyse plus poussée, et sera donc reporté. Il est donc retiré de notre ordre du jour et la mention « retiré » sera portée à notre compte-rendu.

Je vous informe également qu'une faute d'orthographe s'est glissée dans le rapport 06.23.355 – « rue barème » au lieu de « rue Barrême » – la délibération n'en comporte pas. Changer le rapport aurait induit de générer un nouvel ordre du jour et de le renvoyer, ce qui est lourd pour les services. »

Rapport 06.23.355 – Dénomination du square angle rue Barrême et Avenue Maréchal Foch entre trois personnalités : Mesdames Elisabeth II, Denyse CLAIROUIN et Françoise FAYOLLE dite « mère FILLIOUX »

Rapporteur : Monsieur Pascal BLACHE

Monsieur le Maire se fait rapporteur de ce dossier.

M. LE MAIRE : « Le square situé à l'angle de la rue Barrême et de l'avenue Maréchal FOCH du 6^{ème} arrondissement est en cours de rénovation, des plantations sont prévues pour le mois de mars.

Cet espace végétalisé n'est aujourd'hui pas dénommé. Nous avons arrêté trois propositions après consultation des Conseils de Quartiers et suite à un appel à projets, consigne ayant été donnée que ce square porterait le nom d'une femme.

Ces propositions, pour rappel, sont les suivantes :

- Elisabeth II :
 - o Née en 1926 à Londres et morte en 2022 au château de Balmoral (Écosse), elle fut reine du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et des autres royaumes du Commonwealth du 6 février 1952 à sa mort ;
- Denyse Henriette Léonie CLAIROUIN :
 - o Née en 1900 à Paris, elle est une traductrice française reconnue. Pendant la Seconde Guerre mondiale, elle est membre de la résistance. Elle rejoint Lyon et s'installe clandestinement dans l'arrondissement, au 15 de l'avenue de Saxe. Arrêtée en 1943 lors d'un rendez-vous au 61 rue de Sèze, elle est emprisonnée cinq mois au fort de Montluc. Déportée à Ravensbrück puis à Mauthausen, elle y décède en mars 1945 ;
- Françoise FAYOLLE dite « mère FILLIOUX » :
 - o Cheffe cuisinière française née en 1865 et décédée en 1925, on la surnomme même « l'impératrice des mères lyonnaises ». Elle fut la patronne et formatrice d'Eugénie BRAZIER et exploitait un bistrot au 73, rue Duquesne.

Ces trois propositions ont été soumises aux votes internet de nos habitants du 5 au 17 décembre dernier et c'est la proposition « Madame Françoise FAYOLLE dite « mère FILLIOUX » » qui remporta le plus de suffrages.

En effet, 423 habitants du 6^{ème} arrondissement se sont exprimés :

- 72 ont voté pour « Elisabeth II » ;
- 168 pour « Denise CLAIROUIN » ;
- 183 pour « la mère FILLIOUX ».

Nous proposons donc, dans le respect du suffrage de nos habitants, de donner le nom de Françoise FAYOLLE dite « mère FILLIOUX » à ce square. »

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Rapport 06.23.356 – Déploiement de la marque « Ici C Local » dans les marchés de plein-vent, pour valoriser les produits alimentaires locaux et/ou issus de circuits courts

Rapporteur : Monsieur Hervé BRUN

Monsieur le Maire demande à Monsieur BRUN de bien vouloir présenter ce rapport.

M. BRUN : « Merci Monsieur le Maire,

Tout d'abord, chers collègues, je vous présente également tous mes vœux.

Pour ce projet, la Ville de Lyon s'est engagée à travers son plan de mandat à favoriser une relocalisation de notre alimentation ainsi qu'une plus grande accessibilité à une alimentation de qualité saine, biologique et durable pour toutes et tous.

Pour faciliter l'identification des producteurs locaux sur les marchés, la Ville de Lyon propose d'instaurer une marque « Ici C Local ».

Alors, si nous sommes d'accord pour cette démarche sur le fond – en l'état actuel il est prévu une phase expérimentale pour tester cette démarche et faire connaître ce déploiement sur certains marchés de la Ville de Lyon mais pour l'instant les marchés du 6^{ème} arrondissement ne sont pas concernés – nous exprimons tout de même certaines réserves quant à la façon dont vont être retenus les critères concernant cette expérimentation.

Dans l'immédiat nous souhaitons voter pour mais nous émettons quelques réserves. »

Monsieur le Maire donne la parole à Madame NAZARET qui souhaite obtenir des précisions quant aux réserves émises par Monsieur BRUN. Ce dernier répond qu'à l'époque de la consultation de la Ville de Lyon sur ce que pourrait être le « marché idéal », il avait soumis l'idée d'une identification facilitée des commerçants locaux. Cependant, Monsieur BRUN craint que cet étiquetage, dans son état actuel proposé par la Ville de Lyon, puisse générer des frais auprès des commerçants qui l'adopteront.

Madame NAZARET demande si cette réserve a été communiquée à l'Adjointe de la Ville de Lyon en charge. Madame Françoise BLANC répond que cette réserve a été soulevée lors de la dernière Commission.

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Rapport 06.23.357 – Attribution de subventions de fonctionnement général aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant total de 5 173 765 euros pour l'exercice 2023 – Approbation d'une convention d'application financière type aux conventions cadres

Rapporteur : Madame Analia CABRERA

Monsieur le Maire demande à Madame CABRERA de bien vouloir présenter ce rapport.

Mme CABRERA : *« Monsieur le Maire, chers collègues Élus,*

Les associations gestionnaires d'équipement de jeunes enfants de la Ville de Lyon reçoivent chaque année une subvention de fonctionnement, avec une avance en janvier – le budget étant voté à la session de mars – afin de permettre aux associations de poursuivre leur activité. La deuxième tranche est votée en septembre afin d'ajuster les montants selon le vote des budgets définitifs.

Neuf structures sont concernées pour notre arrondissement, pour un total de 469 230 euros.

Par ailleurs, la Ville de Lyon met à disposition de certaines associations des locaux, à titre gratuit.

Monsieur le Maire, chers collègues, je vous prie de voter ces subventions. »

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote à l'exception de Madame CROIZIER, intéressée au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Rapport 06.23.358 – Attribution d’une subvention de fonctionnement au FONJEP d’un montant de 701 167 euros à titre de participation financière aux postes de directeurs de 12 MJC de Lyon – Approbation et autorisation de signature des conventions financières afférentes entre la Ville de Lyon, le FONJEP et les associations gestionnaires des MJC

Rapporteur : Madame Delphine BORBON

Monsieur le Maire demande à Madame BORBON de bien vouloir présenter ce rapport.

Mme BORBON : « *Monsieur le Maire, chers collègues,*

Nous allons voter ici l’attribution d’une subvention de fonctionnement au Fond de Coopération de la Jeunesse et de l’Éducation Populaire (FONJEP).

La Ville de Lyon verse une subvention annuelle au FONJEP à titre de participation financière aux postes de directeurs de 12 Maisons de la Jeunesse et de la Culture (MJC) lyonnaises.

Pour l’année 2023, il s’agit d’un montant total de 701 167 euros et je vous invite à voter favorablement.

Je vous remercie. »

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote, à l’exception de Monsieur SOULIER, intéressé au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ.

Rapport 06.23.359 – Attribution de subventions de fonctionnement général d’un montant de 14 566 774 euros aux MJC, centres sociaux, maisons de l’enfance ainsi qu’à différentes associations d’éducation populaire – Approbation et autorisation de signature des conventions d’application afférentes avec chacune des associations

Rapporteur : Madame Delphine BORBON

Monsieur le Maire demande à Madame BORBON de bien vouloir poursuivre.

Mme BORBON : « *Cette fois, il s’agit d’attribuer des subventions de fonctionnement aux MJC, centres sociaux, maisons de l’enfance et différentes associations d’éducation populaire.*

C’est une première tranche pour 2023 pour un montant global de 14 566 774 euros vous l’avez rappelé. Le total de cette première tranche par rapport à 2022 est légèrement inférieur.

Dans le 6^{ème} arrondissement, la maison de l’enfance est concernée. On constate d’ailleurs un écart d’un peu plus de 60 000 euros pour la première tranche donc on attendra aussi de voir comment sera réajusté ce montant sur la fin de l’année.

Je vous invite, en attendant, à voter favorablement.

Merci. ».

Monsieur le Maire cède la parole à Monsieur DUVERNOIS qui relève la pertinence de la remarque de Madame BORBON. Il explique que des questions ont été posées en Commission sur ces baisses de subventions sur cette première tranche et que la réponse apportée ne correspond pas à la réalité. En effet, il a été répondu que cette baisse résulte du fait que l’association Léo LAGRANGE n’assure plus le périscolaire mais Monsieur DUVERNOIS précise que cela n’a pas de lien car certaines structures, notamment du 6^{ème} arrondissement, accusent une baisse de subvention à hauteur de 34 %. Monsieur DUVERNOIS invite donc à la plus grande vigilance sur la deuxième tranche du mois de septembre.

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote, à l'exception de Monsieur SOULIER, intéressé au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Rapport 06.23.360 – Attribution de subventions de fonctionnement à divers clubs sportifs au titre de la saison 2022-2023 – Approbation de conventions cadres et de conventions d'application financière avec ces associations

Rapporteur : Monsieur Christian TERMOZ-MAZAN

Monsieur le Maire demande à Monsieur TERMOZ-MAZAN de bien vouloir présenter ce rapport.

M. TERMOZ-MAZAN : « Mesdames et Messieurs les Élus,

Depuis la crise sanitaire, les associations de sport amateur doivent faire face au quotidien à des transformations profondes : le manque de bénévoles, la numérisation des pratiques, l'accueil de nouveaux adhérents, à l'heure où l'offre sportive n'a jamais été aussi diversifiée et où l'on note une forte croissance de la pratique individuelle.

Dans ce contexte, la Ville de Lyon souhaite accompagner les associations du territoire lyonnais avec, pour fil conducteur, les trois orientations qu'elle s'est données : l'égalité femmes-hommes, l'inclusion et l'éco-responsabilité, cela afin de garantir par là-même, une pratique sportive accessible à toutes et tous, à tous les âges de la vie.

Pour cette saison sportive 2022/2023, 172 demandes de subvention couvrant 57 disciplines sportives différentes ont été adressées à la Direction des sports.

À l'issue de ce travail d'instruction, un arbitrage a été réalisé par Madame Julie NUBLAT-FAURE, Adjointe au Sport, aux Grands Evènements Sportifs, à la Vie Associative et à l'Education Populaire, en concertation avec l'ensemble des adjoints au Sport des neuf arrondissements de la Ville et l'Office des sports de Lyon.

22 associations qui n'avaient pas été soutenues en fonctionnement jusqu'ici bénéficient d'une subvention.

50 associations voient le montant de leur subvention augmenter au titre des actions menées en leur sein sur les axes précités, représentant au total 92 000 euros.

En 2023, la Ville poursuivra le travail d'accompagnement de l'ensemble des associations autour des enjeux de l'égalité femmes-hommes, l'inclusion et l'éco-responsabilité, avec de nouveaux temps de sensibilisation et des ateliers de formation. Elle portera une attention particulière sur les actions qui seront mises en œuvre par les associations qui solliciteront des soutiens à la collectivité.

Par ailleurs, une convention doit obligatoirement être signée avec les clubs bénéficiaires d'une subvention supérieure à 23 000 euros.

Ces conventions définissent les contreparties attendues des associations soutenues par la Ville de Lyon en matière de :

- Féminisation de leur activité ;
- De mixité dans leurs sections comme dans leurs bureaux ou conseils d'administration ;
- De prévention et de lutte contre toutes les formes de violences et de discriminations ;
- D'éco-responsabilité dans la mise en œuvre des compétitions et manifestations ;
- De sport santé ;
- De handisport et de sport adapté ;
- De promotion du lien intergénérationnel ;
- Et d'inclusion sociale des publics éloignés.

Cinq associations sportives du 6^{ème} arrondissement sont concernées par cette signature de convention :

- Cercle Antoine Rémond Basket ;
- L'Eveil de Lyon Omnisport ;
- Le Masque de Fer ;
- Gym Lyon Métropole Chassieu-Lyon ;
- Lyon Natation Métropole.

Dans le 6^{ème} arrondissement, 14 associations sont concernées et recevront une subvention de fonctionnement au titre de la saison 2022-2023, pour un montant total de 230 000 euros contre 221 000 euros en 2022.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs les Élus, de donner un avis favorable à ce projet de délibération. »

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Rapport 06.23.361 – Attribution des crédits et des subventions aux écoles primaires publiques (maternelles et élémentaires)

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel DUVERNOIS

Monsieur le Maire demande à Monsieur DUVERNOIS de bien vouloir présenter ce rapport.

M. DUVERNOIS : « Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Donc là, il s'agit effectivement d'une délibération portant sur l'attribution de crédits de fonctionnement et de subventions aux écoles publiques de la Ville de Lyon.

Dans cette délibération sont indiqués les crédits annuels de fonctionnement pour ce qui recoupe les fournitures scolaires, les photocopies et impressions, les consommables informatiques, etc., ainsi que les ajustements de crédits sur les ouvertures de classe. Ce dernier point ne concerne pas le 6^{ème} arrondissement puisque nous n'avons pas ouvert de classe sur le 6^{ème} arrondissement. Nous en avons fermées moins que dans certains arrondissements.

Le troisième chapitre de cette délibération porte sur les subventions aux coopératives scolaires pour les subventions dites « libres » où nous avons un forfait de 4,60 euros par élève d'écoles maternelles et élémentaires, les subventions à « initiative Conseil d'École » et bien sûr, les subventions pour les assurances « contrat collectif » d'établissement.

Voilà, que dire de plus sur cette délibération, sinon que l'on regrette que ces subventions soient stables par rapport aux années antérieures et ce, malgré l'augmentation des coûts (papeterie, consommables informatiques, ...). Nous avons posé la question en Commission, et par écrit, à l'Adjointe en charge de l'Éducation. Pour cette année, les crédits restent stables mais un nouveau marché de fournitures doit être lancé dans l'année 2023 qui augmentera vraisemblablement les coûts et donc une clause de revoyure de ces crédits peut être prévue pour l'année 2024.

Soyons donc vigilants toute l'année 2023 et j'appelle l'ensemble des collègues élus à être à l'écoute de toute demande de parents d'élèves sur ces subventions de façon à ce que l'on remonte à la Ville de Lyon tout ce que l'on peut avoir comme information.

Je vous remercie, et bien sûr, je vous propose, pour le bon fonctionnement des écoles, d'émettre un avis favorable sur cette délibération. »

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Rapport 06.23.362 – Approbation de la convention d’application et attribution d’une subvention de 200 000 euros à l’association « AFEV » pour la poursuite du soutien au dispositif « Ambassadeurs du livre » au sein des écoles publiques lyonnaises pour l’année scolaire 2022-2023 (période janvier 31 / août 2023)

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel DUVERNOIS

Monsieur le Maire demande à Monsieur DUVERNOIS de bien vouloir poursuivre.

M. DUVERNOIS : *« Effectivement, cette délibération porte sur l’attribution de 200 000 euros à l’association « AFEV » qui gère les « Ambassadeurs du livre » qui sont mis à disposition dans les écoles sur le temps scolaire et aussi périscolaire.*

Ce travail intéressant est fait en lien avec les enseignants et les animateurs du périscolaire. Ce sont des jeunes en service civique avec toute la problématique de la gestion de ce dispositif puisqu’il peut poser un souci de recrutement pour l’AFEV.

Sur le 6^{ème} arrondissement, j’ai construit un bon relationnel avec cette association et ça se passe plutôt bien dans les écoles de notre arrondissement. Je sais que dans d’autres arrondissements ce n’est pas tout à fait le cas.

Appelons de nouveau pour 2023 que le réseau « Ambassadeurs du livre » fonctionne bien sur le 6^{ème} arrondissement.

Je vous propose donc d’émettre un avis favorable. »

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ.

Rapport 06.23.363 – Approbation de la gratuité d’entrée aux étudiants lors de la nocturne étudiante du 16 mars 2023 au Musée des beaux-arts et au Musée d’art contemporain de Lyon dans le cadre du Pôle des Musées d’art

Rapporteur : Madame Analia CABRERA

Monsieur le Maire demande à Madame CABRERA de bien vouloir poursuivre.

Mme CABREBA : *« Monsieur le Maire, chers Élus,*

Depuis plusieurs années les étudiants lyonnais ont leur soirée art et culture, il s’agit de la « Nocturne étudiante », elle a lieu cette année le 16 mars de 18 h 30 à 23 h au Musée des Beaux-arts et au MAC.

Organisée par le Musée des Beaux-Arts et l’association « Beaux-Arts Campus », une centaine d’étudiants, issus de formations diverses, du CAP aux grandes écoles, partagent leurs coups de cœur à travers une vingtaine de projets dans les domaines de la musique, le théâtre ou la danse au fil des collections. Les étudiants ont l’opportunité de s’investir également dans la logistique et la communication liées à cet événement.

L’extension de la « Nocturne étudiante » au MAC permettra d’élargir son périmètre et nous nous réjouissons de voir cet événement dans notre arrondissement.

Il nous est proposé aujourd’hui de voter la gratuité pour les étudiants, les autres visiteurs se verront proposer une entrée au prix de 5 euros.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous prie, Mesdames et Messieurs les Élus, de les adopter. »

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Rapport 06.23.364 – Groupe scolaire Louis Pradel – Construction d'un préau – 83 rue Bossuet, à Lyon 6^{ème} – Opération n° 06007002 – Lancement des travaux de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-1, programme n° 00006

Rapporteur : Madame Laurence CROIZIER

Monsieur le Maire demande à Madame CROIZIER de bien vouloir présenter ce rapport.

Mme CROIZIER : *« Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,*

Dans le cadre du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, cette délibération concerne la construction d'un préau pour l'école élémentaire Louis PRADEL.

Cette dernière est composée de deux bâtiments :

- Le bâtiment scolaire situé le long de la rue Bossuet ;*
- Le bâtiment du restaurant scolaire comprenant également une salle polyvalente et le cabinet médical en cœur d'îlot.*

Cette école dispose actuellement d'un petit préau d'une superficie de 45 m², permettant le passage couvert des enfants entre le bâtiment scolaire et l'entrée de la cantine. Néanmoins, l'emprise de ce préau ne permet pas d'abriter l'ensemble des enfants.

Afin de pallier le manque de surface couverte, il est prévu la démolition du petit préau, et la construction d'un nouveau d'environ 200 m² le long du bâtiment de restauration scolaire. La structure de cette construction sera composée d'une charpente bois avec une couverture en polycarbonate.

Le montant global de l'opération est estimé à ce jour à 280 000 euros TTC, hors découverte éventuelle d'amiante.

Compte tenu de l'attente forte des parents d'élèves relayée depuis de très nombreuses années par mon collègue Monsieur Jean-Michel DUVERNOIS, je vous demande, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, de donner un avis très favorable à ce dossier. »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur DUVERNOIS pour préciser que ces travaux seront complétés, au sein de cette même école, de la première végétalisation d'une cours d'école au sein du 6^{ème} arrondissement. Monsieur DUVERNOIS appelle de ses vœux que ces premiers travaux ouvrent la voie à d'autres notamment sur les écoles Jean ROSTAND, Jean RACINE, Jean JAURÈS (pour la partie maternelle) et MONTAIGNE-FERRY.

Monsieur le Maire cède ensuite la parole à Madame BRUGNERA qui se réjouit de la réalisation de ces travaux et demande des précisions quant au calendrier des travaux. Monsieur DUVERNOIS répond que les travaux de végétalisation devraient commencer au mois de juin prochain. Monsieur DUVERNOIS propose également qu'une visite dédiée aux élus de l'arrondissement soit organisée pour voir le résultat de ces travaux et déjeuner à la cantine à l'occasion du service d'un repas végétarien.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Monsieur REVEL qui se réjouit également de la réalisation des travaux sous ce mandat.

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Rapport 06.23.365 – Parc de la Tête d’Or – Rénovation des vestiaires du local Rozier – Opération n° 06016031 – Lancement de l’opération, et affectation d’une partie de l’autorisation de programme n° 2021-2, programme n° 20012

Rapporteur : Madame Laurence CROIZIER

Monsieur le Maire demande à Madame CROIZIER de bien vouloir poursuivre.

Mme CROIZIER : « *Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs,*

Cette délibération s’inscrit également dans le cadre du plan d’équipement pluriannuel de la Ville de Lyon et concerne donc le Local dit « Rozier » au sein du Parc de la Tête d’Or.

Ce local abrite des vestiaires d’une capacité d’accueil de 26 personnes. Construit dans les années 60 ou 70, ce bâtiment est aujourd’hui vétuste et inadapté et c’est rien de le dire. Sa rénovation est clairement nécessaire pour le respect du travail des agents. Le programme des travaux intègre un volet développement durable, avec renforcement de l’isolation et recours aux matériaux bio-sourcés.

La maîtrise d’œuvre de cette opération a été confiée à une équipe dont le mandataire est l’agence Linda AYDOSTIAN, pour un montant de 37 965 euros HT.

Le coût global des travaux est estimé à 678 000 euros HT et conduisent à un montant d’opération non négligeable de 980 000 euros, toutes dépenses confondues.

Deux mots avant de vous demander votre avis sur ce dossier.

Le premier, parce que vous attendez tous de savoir qui est Monsieur ROZIER ! Monsieur l’abbé François ROZIER est un homme du siècle des Lumières, né à Lyon en 1734. Devenu prêtre sans réelle vocation religieuse, il s’intéresse tout particulièrement aux plantes et à l’agriculture. Il a beaucoup voyagé et a été le principal rédacteur d’un monumental cours d’agriculture en 12 volumes. Il est décédé en 1793 à Lyon : il meurt dans son lit d’un éclat de bombe, lors du siège de Lyon par les troupes de la Convention.

Le second point pour rappeler une nouvelle fois le dossier des petites serres qui, je l’espère, va enfin démarrer. Mais peut-être aurait-il fallu y mettre les vestiaires pour que le dossier démarre un peu plus tôt.

Pour revenir à cette délibération, je vous demande Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs de donner votre avis sur ce dossier. »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur AUGOYARD qui questionne ouvertement la majorité actuelle de la Ville de Lyon quant à la réalisation du projet des petites serres du Parc de la Tête d’Or.

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote, à l’exception de Madame BURTIN, intéressée au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ.

Rapport 06.23.366 – Lyon 6^{ème} – Cité Internationale – Régularisation de volumes sur les parcelles AB 53, AB 56, AB 60 et mise en conformité des actes de division en volumes – EI 06087 – N° inventaire 06087 H 000

Rapporteur : Madame Laurence CROIZIER

Monsieur le Maire demande à Madame CROIZIER de bien vouloir poursuivre.

Mme CROIZIER : « *Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs,*

Le site de la Cité Internationale est un ensemble immobilier très complexe relevant de plusieurs propriétaires.

Du fait de l'imbrication des bâtiments, de la superposition de la propriété publique et privée, et des divers usages des locaux, différentes divisions en volumes ont été réalisées. Ces divisions en volumes ont été régulièrement mises à jour par des modificatifs pour être conformes avec l'évolution des bâtiments.

La Ville de Lyon était originellement propriétaire de l'ensemble du foncier de la Cité Internationale. Pour permettre l'aménagement de ce site, elle a cédé ou consenti des baux à construction sur une partie de ce foncier.

Le présent rapport, dont je vais vous épargner les détails, vise à régulariser l'état descriptif de division en volumes du 14 janvier 2001 car des écarts sensibles en altimétrie par rapport aux plans d'origine ont été constatés. Il convient également de compléter les servitudes existantes entre volumes, en particulier des servitudes de passages piétons.

Je vous demande, Monsieur le Maire, Mesdames Messieurs de donner votre avis sur ce dossier. »

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Rapport 06.23.367 – Aide à l'éco-rénovation du parc social à caractère patrimonial ou ancien lancement de l'opération n° 60SEECOS « Aide à l'éco-rénovation du parc social de logements construits avant 1948 » et affectation d'une partie de IAP 2021-2, programme 00016 – Approbation et autorisation de signature de la convention type d'attribution de subvention

Rapporteur : Madame Laurence CROIZIER

Monsieur le Maire rappelle que ce rapport a été retiré de l'ordre du jour et que la mention « RETIRÉ » sera portée au compte-rendu de la présente séance.

Rapport 06.23.368 – Médiateur de la Ville de Lyon – Modalités de mise en œuvre

Rapporteur : Monsieur Jacques STUDER

Monsieur le Maire demande à Monsieur STUDER de bien vouloir présenter ce rapport.

M. STUDER : « *Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Élus,*

Le Pacte de la Ville de Lyon, adopté en juillet dernier, en faveur de la qualité des services aux usagers prévoit de promouvoir l'adaptabilité du service public. C'est pourquoi il nous est proposé la création d'un dispositif de médiation municipale dans un esprit de règlement amiable des litiges avec les usagers, mais aussi d'amélioration continue de la qualité de service.

Je vous rappelle que nous nous étions prononcés favorablement pour le Pacte de qualité de services aux usagers.

Les dispositifs de médiation sont prévus aujourd'hui dans de nombreux domaines, le plus connu étant le Défenseur des droits. Une soixantaine de collectivités ont mis en place des dispositifs de médiation et elles sont regroupées au sein de l'Association des Médiateurs de Collectivités Territoriales (AMCT). Il y a aussi des EPIC de mémoire.

La loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 a donné le cadre juridique général de la mise en place de ce dispositif de médiation dans les collectivités et la présente délibération propose d'instituer un dispositif de médiation municipale et de déterminer les modalités de mise en œuvre en précisant le cadre législatif et réglementaire ainsi que le périmètre de compétence et les moyens mis à sa disposition.

Le dispositif de médiation de la Ville de Lyon couvre l'ensemble des compétences de la Ville à l'exclusion de deux choses :

- Les procédures et décisions en matière de commande publique, ce qui paraît à peu près logique ;*
- Les litiges entre les agents et la Ville en tant qu'employeur, soit certains contractuels aux Prud'hommes, soit les titulaires au tribunal administratif.*

Le médiateur doit être une personne physique, âgée au minimum de 18 ans, et être ressortissant d'un des pays de l'Union Européenne remplissant les conditions pour être éligible dans un Conseil Municipal.

Son mandat est de 6 ans non renouvelable et il a la qualité d'une indépendance totale par rapport à sa mission.

Les candidatures seront étudiées par un jury inter groupes politiques de six personnes et il a été fait le choix de mettre une personne par groupe politique représenté au Conseil Municipal.

Ce médiateur peut être saisi gratuitement par toute personne physique ou morale (associations, entreprises, commerces, particuliers, ...) résidant ou non à Lyon dans la mesure où ils sont usagers des services municipaux.

Aussi, si ces dispositions recueillent votre agrément – et à titre personnel je vous propose de voter pour – il va falloir, Mesdames et Messieurs, vous prononcer sur les trois points suivants :

- La Ville de Lyon décide la création d'un dispositif de médiation des services municipaux tel que défini précédemment ;*
- Les interventions du médiateur s'effectueront dans le cadre de vacations pour un volume annuel de 700 heures maximum, ce qui représente un peu moins d'un mi-temps ;*
- Le montant de la vacation est fixé à 30 euros brut par heure, indexés sur l'évolution du point d'indice de la Fonction publique.*

Je vous remercie de votre attention. »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur AUGOYARD qui salue la mise en place de ce dispositif, dont l'idée était issue de précédentes majorités politiques et notamment du RPR.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Madame BRUGNERA qui souhaite apporter les précisions suivantes.

Mme BRUGNERA : « Monsieur le Maire, mes chers collègues,

J'ai effectivement prévu de dire un mot sur cette délibération qui propose d'instituer, au sein de la Ville de Lyon, un dispositif de médiation municipale et d'en déterminer les modalités de mise en œuvre.

Ce dispositif vise à favoriser le règlement à l'amiable des différends entre l'administration municipale et ses usagers et, à ce titre, c'est un outil de modernisation du service public et de proximité.

Depuis une dizaine d'années, certaines communes pionnières en la matière comme Bordeaux ou Angers ont mis en place des médiateurs et, en 2019, lors de discussion sur la loi « Engagement de

proximité » – à laquelle j'ai participé – nous avons souhaité poser un cadre à ce dispositif et encourager sa généralisation. Aussi, je me réjouis de son instauration dans notre ville.

Ce n'est bien sûr pas suffisant. Il faut aussi, et je tiens à le dire, que les élus de la Ville, en particulier les membres de l'Exécutif, soient davantage à l'écoute des Lyonnaises et des Lyonnais, sans préjugés, ni dogmatisme. Nos concitoyens, je l'entends beaucoup et je l'entends comme vous dans notre arrondissement, s'inquiètent de la dégradation de leur cadre de vie, et notamment de problèmes de sécurité dans nos quartiers. Cette inquiétude, il ne faut pas la nier, il faut savoir l'entendre et y répondre. Ce n'est qu'un exemple mais il permet de rappeler que les élus ne sont pas juste-là pour dérouler un programme. Ils sont, selon moi, ici pour répondre à des attentes concrètes de nos concitoyens. C'est cela, aussi, l'adaptabilité du service public.

Je voterai ce rapport et vous remercie pour votre écoute. »

Monsieur le Maire cède ensuite la parole à Monsieur REVEL qui remercie Mme BRUGNERA et notamment sa majorité qui a posé en 2019 le cadre du déploiement de ce type de structure. Par ailleurs, Monsieur REVEL répond à Monsieur AUGOYARD que depuis le RPR, auquel il attribue l'idée de ce dispositif, d'autres maires se sont succédé sans le déployer. Monsieur REVEL se réjouit donc de la satisfaction de Monsieur AUGOYARD, d'autant qu'il souligne l'abstention des collègues de Monsieur AUGOYARD en Commission sur cette délibération.

Monsieur AUGOYARD répond que ce rapport de la majorité actuelle à l'histoire de la Ville de Lyon explique le contenu de certaines décisions et l'utilisation cyclique de cette même histoire.

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Rapport 06.23.369 – Lancement de l'opération n° 60BUPA22 « Budget participatif 2022 – Enveloppe globale » et affectation d'une partie de IAP n° 2021-3, programme 00020

Rapporteur : Madame Analia CABRERA

Monsieur le Maire demande à Madame CABRERA de bien vouloir présenter ce rapport.

Mme CABRERA : *« Monsieur le Maire, chers collègues,*

En mars 2021 la Ville de Lyon a adopté le projet « Budget Participatif » pour un montant de 12,5 millions d'euros.

1 427 idées ont été déposées sur la plateforme « Oyé », 217 projets ont été soumis au vote après analyse par les services de la Ville. 6 147 votants se sont exprimés. 110 projets lauréats sont issus de ce vote.

Les dix projets pour notre arrondissement sont les suivants [projection à l'écran des projets lauréats] :

- *La Végétalisation du square des Droits de l'Enfant ;*
- *Une aire de jeux accessible jusqu'à 14 ans ;*
- *Expérimenter des bancs d'allaitement dans les parcs et squares ;*
- *Des jeux coopératifs sur l'aire de jeux de la place Lyautey ;*
- *La création d'un jeu de boules place de l'Europe ;*
- *Un parc avec jeux pour enfants dans le quartier Bellecombe ;*
- *Une fresque StreetArt pour la cour d'école Jean ROSTAND ;*
- *Des espaces sanitaires équipés pour les bébés ;*
- *Deux nouvelles serres à livres ;*
- *Améliorer l'accueil associatif à la mairie du 6^{ème} arrondissement. C'est la rénovation de salles associatives.*

Nous nous félicitons de voir des projets lauréats soutenus depuis longtemps par des habitants, tout en regrettant que l'expertise des élus de terrain soit quelque peu déconsidérée, toute notre démocratie repose sur la représentativité des élus.

Nous avons par ailleurs transmis nos remarques quant à l'organisation de ce « BuPa » et au mode de scrutin. Nous espérons que la prochaine édition en tiendra compte.

Les crédits de paiement seront inscrits à hauteur de 3 000 000 d'euros pour l'année 2023, 6 500 000 d'euros pour 2024 et 3 000 000 d'euros pour 2025.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous prie, Mesdames et Messieurs les Élus d'adopter ces décisions. »

Monsieur le Maire cède la parole à Madame BRUGNERA.

Mme BRUGNERA : « Monsieur le Maire, mes chers collègues,

Je voulais revenir sur cette délibération sur le budget participatif de la Ville de Lyon.

J'avais eu l'occasion d'intervenir sur le même sujet il y a un an, lorsque nous avons débattu du règlement de cette première phase. Les questions que j'avais soulevées à cette occasion restent sans réponse. J'avais posé la question de savoir quelle était la place des arrondissements dans ce dispositif – Madame l'Ajointe vient d'en parler – le budget d'investissement mobilisé est en effet bien supérieur à la capacité d'investissement des conseils d'arrondissement, élus, rappelons-le, au suffrage universel direct.

L'exécutif de Monsieur DOUCET avait promis de donner plus de pouvoir aux arrondissements. Trois ans plus tard, il n'en est rien. Et rien ne sert d'accuser la loi PML, bien que celle-ci soit imparfaite, elle permet de décentraliser davantage vers les arrondissements, comme nous le montre les exemples marseillais ou parisiens.

Autres question, quel avenir également pour nos conseils de quartier, organe historique de la démocratie participative ? Je sais que vous les faites vivre dans le 6^{ème} arrondissement mais ils sont bien loin d'être revitalisés par la mairie centrale.

Enfin, je m'interrogeai il y a un an sur les moyens qui allaient être mis en place pour éviter que ce budget participatif ne soit réservé à quelques-uns. A l'heure du bilan, force est de constater que ces moyens ont été bien inefficaces. Car qui pouvait participer à cette consultation ? « Toute personne résidant, travaillant, étudiant ou ayant des activités régulières à Lyon, sans condition d'âge ou de nationalité » selon le règlement. Sachant qu'il y a 440 000 lyonnais de plus de 15 ans et 185 000 personnes qui viennent travailler à Lyon depuis les communes environnantes, cela fait au moins 625 000 personnes susceptibles de participer. Combien de personnes ont effectivement voté ? 6147. Autrement dit, plus de 99% des personnes concernées n'ont pas participé. Quel résultat ! À titre de comparaison, la consultation sur les rythmes scolaires, dont certains se souviennent dans cette salle, et dont le public cible était moins large, avait attiré 15 000 participants.

Et ce chiffre de 6 147 est en plus à relativiser car – et un certain nombre d'habitants me l'ont fait remarquer – pour s'inscrire sur la plateforme, seule une adresse mail était requise. Autrement dit, des personnes n'ayant nul lien avec Lyon ayant même plusieurs profils, plusieurs adresses, ont très bien pu voter à plusieurs reprises.

Si l'on regarde les choses avec honnêteté, cette promesse majeure de participation citoyenne de Grégory DOUCET, est un échec. La mayonnaise de ce budget participatif n'a pas pris et les Lyonnais, dans leur immense majorité, l'ont boudé. Peut-être étaient-ils conscients que cet exercice était biaisé dès le départ... .

Mais la démarche a permis de faire émerger des projets. Certains sont intéressants, d'autres plus contestables. Certains auraient pu être financés sur les enveloppes qui sont prévues à cet effet. Je pense particulièrement aux jeux pour les enfants par exemple, qui ont déjà une enveloppe. Pourquoi les mettre en concurrence avec d'autres projets ?

Enfin, je suis surprise de trouver dans ce budget participatif, parmi des projets de proximité, la végétalisation de la place Bellecour, un projet structurant s'il en est.

Bref, ce budget participatif me laisse bien songeuse. En tout état de cause, le hiatus entre les moyens mis en œuvre et la faiblesse de la mobilisation citoyenne pose un véritable problème démocratique. J'espère que les prochaines éditions seront meilleures.

Je voterai néanmoins pour ce rapport favorablement, pour les projets retenus et pour les quelques-uns qui ont voté. »

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Rapport 06.23.370 – Approbation du premier plan d'actions de la Ville de Lyon dans le cadre de la charte des Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens

Rapporteur : Madame BLANC Françoise

Monsieur le Maire demande à Madame BLANC de bien vouloir présenter ce rapport.

Mme BLANC : « *Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Élus,*

Les perturbateurs endocriniens ont déjà fait l'objet d'un rapport en 2022, au sein même de notre Conseil d'arrondissement. Je souhaite rappeler que la France a été le premier pays au monde à lancer, en 2014, une stratégie nationale sur ces perturbateurs endocriniens.

Ce sujet suscite une préoccupation sociétale croissante, les perturbateurs endocriniens impactant à des degrés différents, 100 % de la population, mais aussi la faune, les écosystèmes, érodant ainsi la biodiversité.

Les perturbateurs endocriniens génèrent nombre de pathologies : cancers, troubles de la reproduction, altérations du neuro-développement, perturbations du métabolisme, asthme, Les enfants sont les plus vulnérables à leur exposition. Les 1 000 premiers jours de la vie de l'enfant détermineront son développement et, par conséquent, sa santé d'adulte.

En septembre 2021, la Ville de Lyon a adhéré à la Charte « Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens ». Ce volet est d'autant plus important qu'il s'intègre largement dans le Contrat Local de Santé 2022-2027.

Un premier plan d'actions est ainsi élaboré sous forme de 27 fiches dont je ne citerai que les principales :

- *La suppression du plomb hydrique dans la tuyauterie des crèches et des écoles ;*
- *Une surveillance du dioxyde de carbone conduisant à la mise en place d'un protocole d'aération des locaux lorsque les établissements scolaires ne possèdent pas de système de ventilation mécanique ;*
- *Une étude sur les perfluorés qui envahissent notre environnement ;*
- *Un suivi des phtalates pour lesquels une expérimentation faite dans trois crèches se généralisera ensuite à l'ensemble du parc de crèches municipales ;*
- *Une étude sur les aires de jeu, sur les sols des crèches, sur les terrains de sport ;*
- *Une promotion des achats socialement et écologiquement responsables, ce qui se nomme « SPASER 2021-2027 » ;*
- *Une plus grande exigence alimentaire, dans les crèches, la suppression progressive des récipients en plastique et leur diminution dans les conditionnements des repas de la cuisine centrale ;*
- *Le choix des produits d'entretien et les nouvelles techniques de nettoyage sans détergents ;*
- *Le choix de matériaux peu émissifs en intérieur lors des rénovations.*

Très large dans son catalogue, ce premier plan d'actions constitue la première marche d'une montée d'escalier avant son ambitieuse mise en œuvre.

Si ces dispositions vous agréent, je vous propose d'approuver ce premier plan d'actions relatif aux perturbateurs endocriniens.

Je vous remercie de votre bienveillante attention malgré le caractère fastidieux de cette longue énumération mais ce sujet, ne l'oublions pas, nous concerne tous. »

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

Rapport 06.23.371 – Adaptation des droits de stationnement à la première étape du projet d'amplification de la Zone à Faibles Émissions (ZFE) de la Métropole de Lyon aux véhicules particuliers et 2 roues motorisés de Crit'Air 5 et non classés : correction d'une erreur matérielle

Rapporteur : Monsieur Marc AUGOYARD

Monsieur le Maire demande à Monsieur AUGOYARD de bien vouloir présenter ce rapport.

M. AUGOYARD : *« Merci Monsieur le Maire,*

Ce sera très rapide. Il s'agit de rectifier une « erreur matérielle de saisie », comme le dit la délibération, sur un tableau que nous avons voté il y a quelques temps à propos de l'adaptation des droits de stationnement à la première étape du projet d'amplification de la Zone à Faibles Émissions (ZFE) de la Métropole de Lyon pour les véhicules particuliers et 2 roues motorisés de Crit'Air 5 et non classés.

Vous pourrez donc lire sur le tableau qui figure en page 2 de la délibération, qu'en fait le terme « professionnel de santé effectuant plus de 120 visites par an » a été confondu avec celui de « professionnel de santé effectuant moins de 120 visites par an ».

C'est une erreur qui peut paraître anecdotique mais lorsque l'on prend de manière un peu plus large les difficultés que l'on a depuis le début du mandat sur des sujets qui paraissaient importants pour la majorité on peut parfois un peu s'interroger sur la finesse qui est apportée aux projets structurants. Je vous rappelle qu'il y avait eu des délais qui avaient été « craqués », comme on dit très familièrement, sur des rapports portant sur des sujets qui sont dits « structurants » par cette majorité. Il y a souvent des erreurs et choses qui passent à travers.

Pour revenir sur ce sujet, je vous invite à voter pour cette rectification d'erreur matérielle pour que la délibération puisse avoir une pleine et efficace application dans les temps à venir.

Je vous remercie. »

Les interventions étant terminées, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer au vote.

LE RAPPORT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

*_*_*

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire invite les conseillers à passer aux questions diverses.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur AUGOYARD qui salue la manifestation organisée à l'initiative de Madame BORBON en collaboration avec l'association « Regards de Femmes » et liée à la situation en Iran. Monsieur AUGOYARD émet le souhait que le 6^{ème} arrondissement continue d'apporter son plein soutien dans ce combat pour la préservation de la paix dans le monde.

*_*_*

Prochaine séance du Conseil d'arrondissement

La prochaine séance du Conseil d'arrondissement aura lieu le mercredi 1^{er} mars 2023 à 18 h 30 et sera précédée d'un Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement dit « CICA ».

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 08.

*_*_*